

Remboursement du vaccin contre le cancer du col de l'utérus et autres verrues génitales par l'assurance maladie de base - Un programme de vaccination est-il prévu dans le Jura ?

Lors du Parlement du mois de septembre, je demandais au Gouvernement s'il entendait prendre des mesures afin prévoir la vaccination des jeunes femmes contre le cancer du col de l'utérus et autres verrues génitales. En effet, quand on sait que ces maux nécessitent en Suisse une intervention chirurgicale dans 5000 cas par an, que 300 femmes développent un cancer et qu'une centaine en meurt, l'on comprend la nécessité d'un tel vaccin. Le ministre de la Santé - Philippe Receveur - m'avait alors répondu que la meilleure carte à jouer était celle de la pression que les départements cantonaux de la santé allaient mettre sur la Confédération pour obtenir l'inscription de ce vaccin dans le catalogue de l'assurance obligatoire des soins. C'est aujourd'hui chose faite. Assurément, dès janvier 2008, l'assurance de base prendra en charge la vaccination des jeunes femmes contre le papillomavirus sans déduction de la franchise pour autant que celle-ci ait lieu dans le cadre d'un programme de vaccination.

Dans cette optique, le groupe PDC-JDC demande au Gouvernement :

- S'il entend mettre rapidement sur pied un programme permettant de vacciner chaque année les adolescentes de 11 à 14 ans ?
- S'il prévoit dans le cadre d'un programme plus large de vacciner les jeunes femmes de 15 à 19 ans comme le conseille le département fédéral de la santé ?
- S'il entend prendre des mesures plus étendues, par exemple en remboursant un pourcentage du vaccin aux jeunes femmes qui ne font plus partie des tranches d'âge mentionnés ci-dessus et dont les gynécologues estiment que le vaccin serait encore nécessaire et efficace ?

St. Roman
Maëlle Willemin - Pour le groupe PDC-JDC
Maëlle Willemin
W. P.
A.B.
Delémont
Rock
Alcy
Budini

Delémont, le 21 décembre 2007